

Alexandre Colin  
1 rue de l'église  
90340 CHEVREMONT

Monsieur Le Maire  
Mairie de Chevremont  
2 rue de l'église  
90340 Chèvremont

Objet : relance sur demandes

Chèvremont, le 1er décembre 2014

Monsieur le maire,

Je me rapproche de vous suite au conseil municipal du 28 novembre 2014 auquel j'ai assisté et que j'ai enregistré comme la loi me l'autorise.

L'intervention d'un habitant du 56 rue de Pérouse, cadre bancaire à la retraite, a retenu toute mon attention. Il se plaignait, en effet, de n'avoir à cette date, ni réponse, ni accusé de réception à l'email de mécontentement qu'il vous a adressé le 9 novembre concernant l'affouage et en particulier "un problème administratif pas réglé" . Je le cite : "j'aurais souhaité au moins un accusé de réception...pas forcément une réponse...moi quand j'étais à la banque j'avais plus de 1000 clients en charge...dès qu'un client écrivait je lui répondais...ou en tout cas je ne laissais pas lettre morte."

Je suis, pour ma part, sans réponse à :

- un courrier du 7 avril 2014. Accusé de réception n°1A 094 047 8572 8
- un courrier du 7 juillet 2014. Accusé de réception n°1A 098 793 2879 6
- de plusieurs emails

Manifestement, vous méconnaissez la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, tout comme votre prédécesseur. Notez que la politesse, elle, n'est pas régie par un texte législatif.

J'attends donc, sans délai, une réponse à toutes mes demandes.

Plus tôt, dans la soirée, ont été évoquées les "nuisances" générées par les rassemblements de jeunes, surtout vers le rond point situé à coté de la maison d'une de vos adjointes. J'ai noté l'intervention de Monsieur Ritter constatant qu'un jour "à 12h30, vers le rond point de Maria, à l'arrêt de bus, ils roulaient leurs pétards en plein jour". Madame Noël, votre spécialiste en psychiatrie et accessoirement "profileuse", nous a prouvé, s'il le fallait encore, l'attachement de la municipalité au respect des lois : "C'est pas celui qui roule son pétard...du moment qu'il ne dégrade pas la commune, moi, personnellement, je m'en fous". Une solution pourrait consister à inviter ces jeunes à se rassembler devant chez elle.

Nous n'avons pas été épargné par le moment "émotion" signé Pierre Pacaud qui nous a fait 2 déclarations poignantes. L'une sur les mésaventures des Francas à Belfort, l'autre sur les dégradations qui se sont déroulées rue de l'Eglise et qu'on (on=pronom indéfini neutre) essaie de m'attribuer.

Un échange confus s'est engagé au sujet du classement des voiries établit par la DDT. En effet, des voiries non rétrocédées à la commune y figurent. Monsieur Ruchti a expliqué cette particularité par le fait que la commune entretenait l'éclairage, la voirie et qu'elle étaient accessibles au public. Qu'en est il de l'impasse de la mairie ? Elle est éclairée par un éclairage public mais n'est pas accessible au public... Monsieur Ruchti m'avait dit qu'elle serait prochainement rétrocédée à la commune.

Ce fût d'ailleurs avec bonheur que j'apprends sa mutation. Il a tant donné pour la commune. Je ne peux que me réjouir de ce nouvel élan donné à sa carrière.

J'espère que tous les faits que je rapporte sur cette réunion seront reportés sur le compte rendu qui sera mis à la disposition du public.

Dans l'attente de votre retour, par lettre recommandé avec AR, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Alexandre Colin

